



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

30/4/08  
pu  
Mission permanente de la Suisse auprès des  
Organisations Internationales à Genève

Seul le texte prononcé fait foi

**2<sup>e</sup> Session du Comité Préparatoire  
de la Conférence d'Examen de 2010 des Etats Parties au  
Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires**

**(Désarmement nucléaire)**

**Déclaration prononcée par**

**l'Ambassadeur Jürg Streuli**

**Représentant permanent de la Suisse à la Conférence du Désarmement**

**Genève, 30.4.2008**

Monsieur le Président,

Le désarmement nucléaire a été l'élément de compromis essentiel qui a permis l'adoption du TNP, par le renoncement des États non-dotés à acquérir l'arme nucléaire en échange de l'engagement des États dotés à – je cite - "poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire". Une telle démarche fut envisagée comme le garant d'une meilleure sécurité pour tous. C'est pourquoi la Suisse insiste tout particulièrement sur la continuité du respect de ce compromis et la mise en œuvre de l'Article VI du TNP. En effet, nous considérons des progrès substantiels dans le domaine du désarmement comme le meilleur garant de la non-prolifération nucléaire.

Monsieur le Président,

Depuis la 1<sup>e</sup> Session du Comité Préparatoire de 2007, des développements contrastés ont marqué le désarmement nucléaire :

- d'une part, plusieurs prises de position de responsables politiques ont montré que le désarmement nucléaire devient de plus en plus un sujet de discussion dans certains États dotés. De même, l'attribution de fonds au développement de nouvelles armes nucléaires semble faire l'objet d'une approche plus mesurée de la part de certains États dotés.
- d'autre part, ces signes encourageants sont contredits par les faits. En effet, force est de constater que, d'un point de vue purement substantiel, les efforts de désarmement nucléaire sont restés peu significatifs. Par ailleurs, les États dotés continuent de compter sur l'arme nucléaire dans leur doctrine de défense et certains mènent des programmes de modernisation de leurs arsenaux nucléaires, ce qui va à l'encontre de l'esprit de l'Article VI.

Monsieur le Président,

La Suisse est consciente que la réalisation de l'objectif de désarmement nucléaire, tel que préconisé à l'Article VI, demeure un objectif à long terme. Toutefois, mon pays voudrait souligner combien il devient de plus en plus difficile d'accepter

l'argumentation des Etats dotés – prétextant de l'évolution négative des conditions de sécurité pour justifier leurs lenteurs dans le désarmement nucléaire - alors que la quasi-totalité des Etats non-dotés subit ces mêmes conditions mais respecte pour autant son engagement à ne pas acquérir l'arme nucléaire.

La Suisse reste convaincue que le succès de la Conférence d'examen de 2010 sera indissociable de tout progrès substantiel dans le domaine du désarmement nucléaire. Mon pays encourage donc les Etats dotés à respecter leurs engagements de désarmement nucléaire tels que contenus dans l'acquis des conférences d'examen précédentes. L'ensemble de ces mesures comprend notamment :

- les "Principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires" de 1995, contenant entre autres :
  - la mise en oeuvre du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
  - la négociation d'un instrument multilatéral contraignant sur des garanties de sécurité négatives ...
  - ... et d'un Traité interdisant la production de matières fissiles à des fins militaires.
- les "Treize étapes pratiques" de 2000, dans le cadre desquels les Etats dotés se sont engagés "sans équivoque" en faveur du désarmement nucléaire, notamment par :
  - des mesures de transparence dans le domaine des armes nucléaires tactiques
  - la mise en place de zones exemptes d'armes nucléaires
  - la réduction du niveau d'alerte des systèmes nucléaires. Ce dernier thème a fait l'objet d'une résolution adoptée lors de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2007. Mon pays encourage la totalité des Etat dotés à soutenir les principes de cette résolution.

La Suisse encourage également les Etats dotés à adopter des approches plus courageuses de désarmement nucléaire, qu'elles soient unilatérales, bilatérales ou multilatérales, tout en insistant pour qu'elles aient un caractère pragmatique et contiennent les principes de transparence, d'irréversibilité et de vérification :

- dans ce contexte, mon pays insiste particulièrement sur l'urgence pour la Russie et les Etats-Unis d'intensifier leurs discussions afin de parvenir à un nouvel accord

bilatéral de désarmement nucléaire devant succéder à START I dès 2009 et à SORT dès 2012. Une telle démarche de la part des deux plus grands détenteurs d'armes nucléaires pourrait inciter les autres Etats dotés à plus d'audace en faveur du désarmement nucléaire.

- par ailleurs, les Etats dotés pourraient aussi s'engager, de façon volontaire ou contraignante, en faveur d'autres mesures allant dans le sens du désarmement nucléaire, ainsi la généralisation du "no first use" ou un moratoire sur le développement de nouvelles armes nucléaires.
- enfin, la perspective du 60<sup>e</sup> anniversaire de l'OTAN en 2009 pourrait être l'occasion pour l'Organisation atlantique de repenser sa doctrine nucléaire, y compris la question du stationnement d'armes nucléaires dans plusieurs Etats non-dotés du continent européen.

Monsieur le Président,

Le catalogue de mesures que les Etats dotés peuvent adopter en vue de faire progresser le désarmement nucléaire est donc bien fourni. L'objectif final à long terme demeure la mise en place d'un système de sécurité global basé non plus sur l'arme nucléaire, mais sur des engagements multilatéraux dans le cadre onusien. En conclusion, ma délégation aimerait souligner que, bien que lointain, le but du désarmement nucléaire n'est pas fantaisiste. Au contraire, la véritable utopie serait de croire que, en tardant à honorer leurs engagements de désarmement nucléaire, les Etats dotés puissent s'attendre à ce que l'attrait pour l'arme nucléaire diminue chez les autres Etats.

Monsieur le Président, je vous remercie de votre attention.